Zeitschrift: Bulletin de l'Association Jean-Jacques Rousseau

Herausgeber: Association Jean-Jacques Rousseau

Band: - (2003)

Heft: 62

Artikel: Défense de Rousseau

Autor: Napoléon

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1080314

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DÉFENSE DE ROUSSEAU

9 mai. 4 heures après midi.

Rousseau! un de tes compatriotes, de tes amis, un homme vertueux qui se dit au-dessus des préjugés des hommes voudrait détruire ceux qu'il prétend que tu as sur la religion considérée du côté politique. Ce n'est par aucune passion, si souvent le motif secret des actions des humains. Ni l'orgueil de la haine ni la jalousie ne l'anime, mais l'auguste vérité. Il fléchit devant elle et, persuadé de ton respect pour son flambeau sacré, il publie ses réflexions sur le huitième chapitre de ton *Contrat social*¹³. Mais non, sans doute, il ne suffit pas d'être vertueux et d'aimer la vérité pour lutter contre Rousseau. Il était homme, aussi je crois facilement qu'il n'a pas tout bien vu. Aussi ne s'agit-il pas d'une de ses idées isolées, mais d'un des principaux chapitres du *Contrat social* et d'une idée nécessaire à approfondir pour trouver en partie la différence des gouvernements modernes et anciens.

¹³ La visite de Bonaparte à Ermenonville laissa une trace matérielle, puisque le général fit don au fils du marquis de Girardin d'un exemplaire du *Contrat social* qui lui avait été dédié par un éditeur lausannois. Girardin fit graver sur la couverture en cuir, encadrée de fleurons:

EXEMPLAIRE APPARTENANT AU PREMIER CONSUL / BONAPARTE / ENVOYE PAR LUY AU CITOYEN STANISLAS GIRARDIN / LE LENDEMAIN DE SA VISITE A ERMENONVILLE / FRUCTIDOR AN IX.

La page de titre porte:

Du / Contrat social, / par J.J. Rousseau: / Nouvelle Édition, / Dédiée au Citⁿ Buonaparte, / Général en chef de la brave armée Fr^{se} d'Italie. / À Paris, Chez Mourer et Pinparé. /An 5 de la Rép^e Fr^{se} (1797).

La page de garde porte la dédicace suivante:

Au Citoyen / Buonaparte, / Général en Chef de l'Invincible Armée / d'Italie.

Citoyen Général! / «J'ai quelque pressentiment, dit Jean-Jaques / Rousseau dans son deuxième Livre du Contrat / Social, qu'un jour la petite Isle de Corse / étonnera l'Europe! //

L'Europe demande aujourd'hui, Citoyen Gé- / néral, quel est le lieu de votre naissance // La Renommée répond à l'Europe... // C'est l'Isle de Corse.

Je suis,// Citoyen Général !// Un de vos admirateurs,// Mourer, Libraire. // Lausanne en Suisse, 15 Aoust 1797.

Informations aimablement communiquées par M. Jean-Marc Vasseur, de l'Abbaye de Chaalis.

La religion chrétienne est-elle bonne pour la constitution politique d'un État ? Rousseau en doute si peu qu'il dit: «La troisième¹⁴ est si évidemment mauvaise que c'est perdre le temps que de s'amuser à le démontrer». Tout ce qui rompt l'unité sociale ne vaut rien. Toutes les institutions qui mettent l'homme en contradiction avec lui-même ne valent rien. Comme ces principes sont incontestables, M. Roustan ne peut les rétracter, mais il nie que les religions catholiques réformées soient dans ce cas.

Pour la religion romaine, il est de la dernière évidence que l'unité de l'État est rompue. Approfondissons donc les raisons qu'il donne contre Rousseau. Il est vrai que le christianisme et les gouvernements ont pour but commun le bonheur des hommes, mais suit-il de là que l'unité de l'État n'est pas contrariée ? Non sans doute. Ils parviennent au même but mais par des routes opposées. Le christianisme rend heureux par le mépris qu'il inspire aux maux qui nous affligent dans ce monde. «Qu'est-ce que la vie en comparaison de l'éternité. Je suis [malheureux] et vous, méchant, vous prospérez; mais je vous attends au tribunal de l'Être suprême. C'est alors que l'échéance tournera et tournera une fois pour toujours». Le gouvernement veille à la sûreté des citoyens: «Tu m'as lésé, tu as violé les lois à mon égard, viens me rendre compte devant les ministres de la justice, les vengeurs du crime et les soutiens des lois». Vous voyez donc bien que l'esprit qui inspire le christianisme et le gouvernement sont contraires quoique atteignant au même but, mais si, dans quelqu'un de ces moments de crise qu'éprouve chaque État, l'on se trouve obligé de rendre pour un instant le peuple malheureux pour sauver la patrie, le christianisme vous résisterait et contrarierait les vues du gouvernement. La question est donc résolue.

Le christianisme défend aux hommes d'obéir à tout ordre opposé à ses lois, à tout ordre injuste émané de la part même du peuple. Il va donc contre le premier article du pacte social, base des gouvernements, car il substitue sa confiance particulière à la volonté générale constituant la souveraineté. Comme nous parlons politique, les inconvénients doivent être comptés. L'inconvénient de cette défense que fait l'Évangile est si dangereux dans l'État chrétien qu'il rompt totalement l'unité de l'État puisque les ministres de la loi et les ministres de la religion ne sont pas les mêmes. L'esprit particulier à ce dernier corps se conduisant selon la plus stricte règle sera de s'ingérer à contredire indirectement les ordres

¹⁴ «La troisième, c'est-à-dire la religion catholique romaine. C'est la deuxième que nous tous comptons, mais il ne veut pas» (Note de Napoléon).

du souverain. En effet, quel est le tribunal qui décidera si tel ou tel ordre est injuste? La conscience, me dites-vous. Qu'est-ce qui dirige la conscience? Vous voyez donc bien que l'État n'est plus un. Suivez ce raisonnement et vous verrez que la réponse du vicomte d'Orthe¹⁵ est bien différente dans un État chrétien. Vous concevez donc vous-même l'influence que peuvent avoir les ministres de la religion contre les lois, puisque, pour prévenir les abus des élections, vous conseillez des ecclésiastiques éclairés et vertueux. Vous sentez donc qu'ils ont dans l'État plus d'influence que les ministres des lois même; or, comme les corps des ministres de religion ne sont jamais ou presque jamais citoyens, mais toujours ministres, conflit d'influences.

Je ne relèverai pas un grand nombre de contradictions réelles ou d'inconséquences où tombe M. Roustan. J'en ai suffisamment relevé. Il est donc constant que le christianisme, même réformé, détruit l'unité de l'État: l° parce qu'il inspire ou diminue la confiance que l'on doit avoir aux ministres de la loi¹6; 2° parce que, par sa constitution, il a un corps particulier qui non seulement partage le cœur du citoyen, mais encore peut souvent contrarier les vues du gouvernement. Et d'ailleurs ce corps n'est-il pas indépendant de l'État. Il l'est, puisqu'il n'est pas soumis aux mêmes maximes. Le voit-on défendre la patrie, les lois, la liberté ? Non. Son empire n'est pas de ce monde. Il n'est donc jamais citoyen.

De ce que le christianisme rompt l'unité de l'État, peut-on conclure qu'il a été la cause de tant de troubles qui ont agité les États chrétiens? Ainsi le prétend Rousseau et c'est ce qu'il s'agit d'approfondir. Que, en suivant les routes tortueuses de la métaphysique, l'esprit s'égare dans un aperçu, une supposition, un principe, c'est le propre de l'humanité que l'expérience nous montre tous les jours. Mais que J.J., que l'auteur de l'Émile, du Contrat social, cet homme profond et pénétrant qui avait employé sa vie à étudier les hommes, que Rousseau qui nous a si bien dévoilé les petits ressorts des grandes actions, ait tiré une conséquence fausse; qu'il ait mal connu les principes qui ont livré les États chrétiens à toute la fureur des dissensions civiles, c'est ce que M. Roustan me persuadera difficilement. Cependant, ne soyons pas enthousiaste. Qui peut connaître la vicissitude de l'esprit humain? Tel bon plongeur qui a sondé le superbe océan,

¹⁵ Adrien d'Aspremont, vicomte d'Orthe, gouverneur de Bayonne sous Charles IX, refusa d'ordonner le massacre des protestants en 1572, lors de la Saint-Barthélemy.

¹⁶ En marge, de la main de Bonaparte: 10 mai, matin.

qui a vu sans frémir les précipices qui menaçaient ses jours, les a terminés malheureusement dans une onde tranquille. Il faut distinguer l'esprit, que le christianisme a donné par sa constitution au clergé d'avec le sens précis de la loi. «Tu es plus puissant que le souverain même, dit 1'un, tu as besoin des richesses pour soutenir ton rang et en imposer aux autres classes de l'État», cette voix qui se fait entendre sans cesse ne tarde pas à l'emporter. Avant, l'Évangile leur dit: «Restez pauvres»; ils éludent bientôt le conseil. Or Rousseau n'attaque que l'esprit de la constitution qui, en rompant l'unité de l'Etat, en rendant les ministres de la religion puissants, riches, zélés pour leurs dogmes intolérants, fut la cause de toutes ces guerres qui ont divisé les Etats chrétiens. Le reproche que vous faites aux empereurs chrétiens, il faut le faire plutôt au christianisme puisque c'en est une suite naturelle. De deux avis sur un dogme, il n'y en a nécessairement qu'un de bon qui est celui de Jésus-Christ. Chaque parti soutient son avis avec le même entêtement. On en vient aux insultes parce qu'il s'agit de gagner le peuple. Chacun se regarde avec horreur et croit voir sur le front de son adversaire l'enfer et ses supplices. Qui est-ce qui cédera ? Non seulement la honte, l'amour-propre empêchent de se reconnaître vaincu: mais le crédit, mais les richesses, mais la faveur du peuple. On s'obstine donc. Celui qui n'est pas dans la voie du Seigneur ne doit pas jouir des avantages de ses créatures. Il faut tout au moins le dépouiller des biens temporels. Que feront les ministres de la loi dans tout ceci? Iront-ils porter leur jugement aux deux partis? Quelle témérité! «De quoi vous avisez-vous? Cette question n'est pas de votre ressort. Il s'agit de l'autre monde». Voici les lois méprisées. Audacieux mortels, vous respirez et vous ne vous croyez pas soumis aux lois! Votre empire est de l'autre monde, et vous troublez celui-ci! Voilà comme le christianisme a rompu l'unité de l'État, voilà comment il a enfanté les guerres qui ont déchiré le sein de presque tous les royaumes de l'Europe.

La politique, dites-vous, y a eu beaucoup de part. J'y consens. Que s'ensuit-il? N'est-il pas dangereux dans un État que des ambitieux puissent trouver des prétextes de le troubler? Ainsi, l'esprit de la constitution chrétienne, bien loin d'affermir l'État, ne l'a jamais qu'ébranlé en rompant l'unité de gouvernement et en fournissant des prétextes puissants sur la multitude pour colorer les démarches des ambitieux. Mais la raison que vous nous donnez pour appuyer votre sentiment est plaisante.

D'un air triomphant, vous demandez pourquoi la Suisse protestante, les calvinistes français et piémontais n'ont pas été agités par les dissensions civiles. Pourquoi ? Parce qu'ils avaient un ennemi commun, le papiste. Tant que les chrétiens ont été persécutés, bridés par les païens, c'étaient les humbles, les bons. L'esprit de la constitution, qui s'est montré depuis, était enseveli par l'impuissance. Les guerres politiques, la vigilance dont la nation avait besoin pour que le prince n'envahît pas le reste de ses libertés, les anciens papistes qui étaient encore nombreux, le besoin qu'avaient les protestants d'Allemagne de secours contre les ligues romaines furent autant de motifs qui garantirent les Suédois des guerres de religion. Mais n'ouvrons pas les annales de l'Europe, nous y verrions bien d'autres maux qu'ont enfantés les différentes sectes réformées.

Avant de vouloir relever les erreurs où est tombé Jean-Jacques, il aurait fallu le lire. Vous prenez au pied de la lettre le sens de ses phrases, lorsqu'il dit que l'idée d'un royaume de l'autre monde ne put jamais entrer dans la tête des païens: c'est-à-dire qu'ils ne purent jamais concevoir que des hommes assemblés formassent société simplement pour des motifs religieux. Ils connaissaient trop le cœur humain pour ne pas voir visiblement que cela tendait à la destruction et de leur religion et de leur gouvernement, et que ces chrétiens un jour seraient despotes dans ce monde, quoi qu'ils en disent.

L'ineptie de ce que vous nous dites page 26 est telle qu'il est impossible de le mieux rétracter que de renvoyer à la lecture de votre projet¹⁷. Attend-on que le feu eût embrasé la cité pour arrêter les incendiaires? Mais, d'ailleurs, vous ne comprenez donc pas qu'il était impossible de prouver les effets de la constitution chrétienne, vu que, par sa nature, elle n'est développée que lorsqu'elle est la plus puissante? Ils étaient faibles sans doute parce qu'ils étaient dispersés, parce qu'ils manquaient encore d'union, d'énergie, vu que la constitution n'était pas achevée. L'énergie qu'il faut pour se préparer à repousser de vive force des souverains qui vous attaquent, et à qui vous êtes accoutumés d'obéir, est bien différente de cette fureur qu'inspire l'enthousiasme de se laisser martyriser. Une marque de la grandeur d'âme, l'autre le fanatisme.

Si un empereur n'est pas plus tôt chrétien, si la prospérité n'a pas plus tôt joué sur le christianisme que tous les ressorts [de l'État] n'en soient rompus, il est clair que cette religion ne pourra en rien aider le gouvernement et que, au contraire par sa prompte corruption, [elle] ne pourra que nuire infiniment à la société.

¹⁷ Roustan dit que, pour persécuter les chrétiens qui n'honoraient pas les dieux romains, il aurait fallu attendre qu'ils confirment les soupçons par une révolte.

Voyez-vous cela dans les religions anciennes? Non sans doute. Tout au moins la religion suit le degré de corruption du gouver-nement. Méditez la constitution chrétienne et vous y trouverez la source des guerres et, l'oserai-je dire, du peu de respect que nous avons pour la religion.

Vous avouez donc que vous ne comprenez pas comment le clergé est maître et législateur dans sa patrie. Croyez-vous par là nous faire soupçonner que Rousseau n'avait aucune idée en disant cela? Non! non! vous nous faites plutôt croire qu'il aurait bien mieux valu pour vous de ne pas écrire. Le clergé, partout où il fait un corps attenant à plusieurs États, est maître, en ce que ses décisions sont indépendantes de tous les autres corps de l'État. Il est législateur, en ce qu'il règne sur les consciences. Enfin, tout ce qu'il fait, il le fait despotiquement.

Nous venons d'approfondir les raisons que M. de Roustan donne pour prouver que le christianisme ne rompait point l'unité de l'État et n'était point la cause des guerres qui avaient agité les États chrétiens.

Le christianisme détache-t-il les citoyens de la patrie est la seconde question qu'il faut approfondir. Rousseau prouve pour l'affirmative. M. de Roustan commence par s'appuyer de l'autorité de Montesquieu qui non seulement ne décide rien, mais encore est contre lui. Tout ce qu'il dit depuis la page 42 jusqu'à 44 est absolument pour fortifier l'avis de Jean-Jacques ou plutôt est absolument inutile¹⁸. Il veut justifier le christianisme. Qui est-ce qui l'attaque dans le sens où il le défend car il ne s'agit pas de savoir si Jésus-Christ a bien ou mal fait, mais simplement si le christianisme détache le citoyen de l'État.

«La liberté étant perdue, il ne s'agissait plus que d'empêcher les esclaves de dégénérer encore, ne pouvant plus s'aimer comme compatriotes, de leur apprendre à s'aimer en tant qu'hommes¹⁹». Si le but de l'Évangile était de discipliner les esclaves, la question est résolue. S'ils apprirent que l'on pouvait «encore mériter le respect en mourant pour la liberté morale, comme on s'immortalisait autrefois en mourant pour la liberté politique²⁰», il est clair que, dans leurs âmes, un désir fut substitué à l'autre et adieu la patrie. S'ils apprirent que ces superbes tyrans qui ne mettaient de bornes à

¹⁸ Selon Roustan, le christianisme enseigne que «le nom même de patrie fût-il aboli sur la terre, il en resterait toujours une éternelle à la vertu dans le ciel, que Romains, Scythes et Grecs, il y pouvaient tous prétendre» (p. 43).

¹⁹ Roustan, Offrande, p. 43.

²⁰ Roustan, *Offrande*, p. 43.

leur pouvoir que celle de leurs caprices, que leur gloire n'était qu'un éclair et leur puissance que faiblesse, qu'un Dieu devant qui ils n'étaient que des vermisseaux éclairait de près toute leur conduite, que la mort était à ses ordres et les amènerait bientôt à son tribunal pour y recevoir les peines ou les récompenses que leur administration méritait, ils en conclurent donc qu'un tyran leur était donné par Dieu, ils apprirent donc que la punition n'appartenait qu'à celui qui l'avait placé. Adieu l'estime de sa propre existence si nécessaire dans un gouvernement. S'attendrait-on après cela que M. de Roustan nous dirait que «la religion chrétienne préparait les peuples à recouvrer leur liberté politique s'ils en trouvaient l'occasion? Une nation qui a des mœurs et est unie n'a qu'à vouloir secouer le joug pour le rompre²¹». Mais vous nous avez dit que l'Évangile avait pour but de discipliner des esclaves. Dans cette attention, ç'aurait été bien gauche à lui de leur donner l'énergie et inspirer la volonté de secouer le joug du souverain. Quelles contradictions étonnantes! Mais approfondissons votre maxime: «Une nation, dites-vous, qui a des mœurs et est unie n'a qu'à vouloir secouer le joug pour le rompre». Les chrétiens être unis! ne dites donc pas cela. Les chrétiens peuvent bien n'être jamais divisés. La tranquillité est son élément, mais l'unité politique au contraire est un sentiment chaud qui se comporte bien peu avec la froideur et le pyrrhonisme chrétien. Mais quand on admettrait votre maxime, la volonté lui manquera toujours, car aussitôt que la volonté [...]. Non seulement l'unité de l'État consiste en ce qu'il n'y ait ni corps ni particuliers qui puissent croiser les moyens qu'il emploie pour parvenir au but du gouvernement, mais encore il faut que les sentiments qu'inspirent les différentes institutions tendent au même but. Or le christianisme ne nous inspire-t-il pas une indifférence marquée pour des actions purement humaines?

Le christianisme, il est vrai, tend à nous rendre heureux. Le but du gouvernement tend à nous rendre heureux. S'ensuit-il de là que le christianisme ne détruit pas l'unité de l'État, nous en doutons. Ils peuvent venir au même but, mais par des routes entièrement opposées et qui se contrarient. Le christianisme nous rend heureux en nous faisant regarder tout le mal que nous éprouvons comme une punition de Dieu et qui sera récompensée dans l'autre vie. Il dit: cette vie est donc heureuse par l'espoir d'une vie future. Le but du gouvernement, au contraire, est de prêter main forte au faible contre le fort et, par ce moyen, faire goûter à chacun une douce

²¹ Roustan, Offrande, p. 44.

tranquillité, route du bonheur. Mais, d'ailleurs, dès que les ministres de la loi ne sont pas en même temps ministres de la religion, il s'ensuit donc un esprit particulier à ce corps, et cet esprit est d'autant plus fort que son empire est purement métaphysique. Le cœur du citoyen est donc partagé entre les ministres de la loi et ceux de la religion. Or l'esprit naturel à l'homme est de vouloir dominer. Jugez si un corps, qui est tout-puissant sans puissance, ne voudra pas en avoir une réelle. Et c'est ce qui est arrivé. Ainsi je dis que le christianisme détruit l'unité de l'État parce qu'il existe un corps qui a un esprit particulier et indépendant de l'esprit de l'État: les jésuites.

Mais vous avouez vous-même que Jésus dit aux hommes que Dieu est le premier roi et qu'ils ne doivent pas obéir à des ordres injustes. Vous rendez donc le sujet juge des actes du souverain. La conscience, dites-vous, sera son tribunal. Mais qui est-ce qui régit la conscience? Ce sont les ministres de la religion. Vous voyez donc bien que voici l'unité de l'État détruite.

Vous dites qu'il aurait été à souhaiter pour les monarchies du paganisme que cette maxime eût été reçue. Je veux bien le croire. Le christianisme peut avoir adouci les mœurs, mais cela n'a aucun rapport à notre question.

Mais ne voyez-vous pas que ce que vous me dites pour le vicomte d'Orthe²² est d'une nature bien différente dans le paganisme ou dans une autre religion? L'unité aurait existé de même, parce qu'il n'y avait qu'un corps qui pût regarder cela comme son fait, au lieu qu'ici les ministres de la religion se regardent comme autorisés à la protéger ou du moins à l'applaudir. Que cela soit bon ou mauvais, cela sortirait de la question. Mais vous avouez donc ce que vous voulez nier, puisque vous dites tacitement que le prêtre serait prêt à rendre le peuple rebelle à des ordres injustes, quand vous nous dites que le prince pourra éviter cet inconvénient en choisissant des prêtres vertueux. Cela sort de la question. Je vous dirai cependant que vous tombez en contradiction avec vousmême. Voici comment: vous nous avez dit que Jésus avait exhorté à ne pas obéir à un ordre injuste. Plus un ministre de la religion sera vertueux, plus il suivra les maximes de Jésus-Christ. Or j'entends par rebelle un homme qui n'obéit pas aux ordres du souverain.

²² Roustan précise que Jésus a bien ordonné d'obéir au prince, sauf si le prince est injuste. Quand Charles IX ordonna le massacre des protestants, d'Orthe avait le droit et même le devoir de refuser d'obéir (*Offrande*, p. 8).

Vous nous dites que les empereurs firent une grande faute en enrichissant [les prêtres], vous ne voyez donc pas que c'était une suite naturelle, d'abord du pouvoir qu'ils avaient sur la conscience du prince, et ensuite du bien ou du mal qu'ils pouvaient faire dans l'État. Quoi! vous voulez qu'un homme, qu'un corps qui est plus puissant que personne ne soit pas riche. Entrez donc un peu dans le cœur humain! Ainsi donc la richesse du clergé était une suite naturelle de son esprit de ne pas dépendre du gouvernement et, conséquemment, doit être mise sur le compte du christianisme ainsi que les abus et les guerres qu'il a enfantés. Je dis: indépendance du gouvernement. Cela est clair. D'abord parce que, étant indépendant pour le spirituel, nécessairement [il] devait avoir de l'influence sur le temporel.

Les Évangiles ont beau dire: «Obéissez au souverain», que m'importent à moi ces paroles? Ce n'est pas elles que je cherche, mais le ressort et la constitution qui disent le contraire. De même, ils ont beau dire: «Reste pauvre et sage»; mais les ressorts de leur institution disent: soyez riches. Mais, en suivant même le strict esprit du christianisme, l'unité est rompue dans l'État. Cela est prouvé et par cette raison et par les suites de l'esprit de la constitution. Rousseau a eu raison de dire que la doctrine de Jésus causa des divisions intestines qui n'ont jamais cessé d'agiter le monde chrétien. Ces soupçons d'hérésie ne sont-ils pas une suite de l'intolérance et du minutieux du christianisme. Voyez si le paganisme opéra rien de pareil. [II] ne m'importe si les Eglises se sont conduites ou non chrétiennement, pourvu simplement que ces guerres soient une suite de la constitution du christianisme. C'est tout ce qu'il me faut. C'est justement là ce que Rousseau dit: que l'unité rompue, les guerres civiles s'en sont suivies parce que l'on est autorisé des ministres de la religion. Mais il paraît que vous n'avez pas compris Rousseau! Il ne dit pas que c'est l'Évangile directement qui occasionne ces abus, mais la suite des abus de la constitution politique du christianisme. Mais supposons que Rousseau eût dit en effet que l'Evangile inspire la discorde. La raison que [vous] lui opposez est plaisante. Le despotisme se change toujours en tyrannie: s'ensuit-il de là que quelques bons princes ne puissent pas rendre leurs sujets heureux. La Suisse n'a pas été agitée par des guerres intestines parce qu'ils avaient des Romains à combattre et, d'ailleurs, à cause que la petitesse de chaque canton est d'ailleurs suite de la constitution helvétique. Les protestants de Suède, de Danemark, de France ne se sont pas fait la guerre entre eux parce qu'ils avaient des Romains à combattre.

Mais pourquoi, je vous prie, défendez-vous plutôt les protestants d'Augsbourg que les chrétiens romains? L'un et l'autre ne veulent pas vous admettre.

Malgré le titre d'ami que vous donnez à Rousseau, vous n'êtes pas fait pour lire ses ouvrages. Pour prouver que les païens peuvent avoir l'idée d'un royaume de l'autre monde, vous nous dites que plusieurs [...] par là je crois bien que vous n'entendez pas ce que veut dire Rousseau. Les politiques et les Césars du paganisme ne purent jamais croire que les chrétiens parlassent sincèrement et pussent jamais se contenter d'un empire métaphysique. Et en cela se voit qu'une profonde politique cèle son œuvre. Les païens auraient dû attendre que les chrétiens eussent manifesté ? Supposez qu'une armée vienne pour entrer dans votre ville, cependant elle n'a pas manifesté aucun mauvais dessein...